CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Transports par câbles et remontées mécaniques)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP TCRM, veuillez visiter :
captcrm.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP TCRM

Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-TCRM-EP1 • Durée : **2 h** • Coefficient : **3 pour l'unité EG1 ; aucun coefficient distinct pour l'EMC**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : libertés, droits et citoyenneté à la fin du XVIIIe siècle** (4 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : évolutions territoriales et mobilités à Val-des-Arolles** (2 questions) — **Page 5**
3. **EMC : égalité, respect des personnes, responsabilité et délibération** (4 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://captcrm.fr/assets/annales/cap-tcrm/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Transports par câbles et remontées mécaniques) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : libertés, droits et citoyenneté à la fin du XVIIIe siècle

À partir d'un extrait des articles 1 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le candidat analyse les principes et droits énoncés. Il situe et évalue cette source, en examine les limites, puis relie sa portée historique à un principe de la République française aujourd'hui.

Question 1.1. Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du document DT 1, puis situez sa rédaction dans son contexte historique.

Le DT 1 est un extrait de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, adoptée le **26 août 1789** par l'Assemblée nationale constituante. Son auteur collectif est cette Assemblée, composée de députés. Le texte est rédigé pendant la Révolution française, après la réunion des États généraux. À la fin de l'été 1789, les députés énoncent de nouveaux principes politiques et remettent en cause l'organisation de l'Ancien Régime.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Extrait d'un texte politique adopté par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, dans le contexte de la Révolution française.

Question 1.2. Expliquez, à partir des articles cités, deux principes ou droits affirmés par la Déclaration. Appuyez chaque explication sur un élément précis du texte.

Les articles cités affirment notamment deux droits :

- **L'égalité en droits :** l'article 1 déclare que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Les distinctions sociales doivent être fondées sur l'utilité commune.
- **La liberté d'expression :** l'article 11 protège la communication des pensées et des opinions, ainsi que le droit de parler, écrire et imprimer. La loi peut toutefois sanctionner les abus de cette liberté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Déclaration affirme l'égalité en droits et la liberté d'expression, exercée dans les limites fixées par la loi.

Question 1.3. Montrez en quoi la nature et la date du document éclairent son point de vue. Indiquez une limite de cet extrait pour décrire la situation réelle de l'ensemble de la population en 1789.

La nature politique et juridique de la Déclaration montre qu'elle énonce des principes et des objectifs, plutôt qu'elle ne décrit la vie quotidienne. Sa date, le 26 août 1789, la situe au début de la Révolution : elle exprime les aspirations des députés à transformer la société et à affirmer des droits. Elle ne prouve pas que ces droits étaient alors appliqués à tous.

Par exemple, les femmes ne disposaient pas des mêmes droits politiques que les hommes. Cet extrait ne suffit donc pas à décrire la situation réelle de toute la population.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration exprime des principes révolutionnaires, mais ne décrit pas leur application réelle à toute la population en 1789.

Question 1.4. Expliquez la portée historique de cette Déclaration et proposez un lien argumenté avec un principe de la République française aujourd'hui.

La Déclaration proclame des droits et des libertés et conteste les privilèges de l'Ancien Régime. Elle devient une référence durable pour les droits fondamentaux et la démocratie en France.

1. **Lien avec aujourd'hui :** l'égalité en droits affirmée par l'article 1 rejoint le principe républicain d'égalité devant la loi.
2. Ce principe implique que la loi s'applique à tous sans discrimination. La Déclaration figure parmi les textes de référence du droit constitutionnel français.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration est une référence majeure des droits fondamentaux ; l'égalité devant la loi en prolonge aujourd'hui l'esprit républicain.

2. Géographie : évolutions territoriales et mobilités à Val-des-Arolles

Le candidat étudie des données fictives de Val-des-Arolles entre 2020 et 2025 : population, voyages en navette, jours d'ouverture de la remontée mécanique et emplois saisonniers. Il caractérise leurs évolutions à partir du tableau DT 2, complète le document réponse DR 1 et propose une conséquence possible pour l'aménagement du territoire.

Question 2.1. Relevez une évolution concernant la population et une évolution concernant les mobilités ou l'activité touristique. Pour chacune, citez les valeurs utiles et indiquez si elle augmente ou diminue.

La population permanente augmente, passant de 1 240 habitants en 2020 à 1 310 en 2025, soit 70 habitants de plus. Les mobilités progressent aussi : les voyages annuels en navette passent de 84 000 à 112 000, soit 28 000 voyages supplémentaires. La hausse de fréquentation indique un recours accru à ce service public.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Population : +70 habitants. Voyages en navette : +28 000 par an.

Question 2.2. Complétez le document réponse DR 1 en indiquant, pour chaque indicateur demandé, l'évolution observée entre 2020 et 2025. Formulez ensuite une conséquence possible de ces évolutions pour l'aménagement du territoire.

Indicateur	2020	2025	Évolution
Population permanente	1 240	1 310	Hausse de 70 habitants
Voyages annuels en navette	84 000	112 000	Hausse de 28 000 voyages
Jours d'ouverture de la remontée mécanique	118	103	Baisse de 15 jours
Emplois saisonniers liés aux services et au tourisme	210	235	Hausse de 25 emplois

La hausse de la population et des voyages en navette peut accroître les besoins de transport et d'équipements. La commune pourrait adapter la capacité et les horaires de la navette, tout en tenant compte de la baisse du nombre de jours d'ouverture de la remontée mécanique.

DR 1 complété



FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Évolutions : population +70, navette +28 000 voyages, remontée -15 jours, emplois saisonniers +25. Adapter la navette aux besoins croissants.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. EMC : égalité, respect des personnes, responsabilité et délibération

Dans une navette publique fictive, un usager est visé par des propos dénigrants en raison de son origine supposée et demande l'aide de l'agent, alors que d'autres voyageurs souhaitent que le service reparte. Le candidat mobilise les principes républicains et les règles du service pour proposer une réponse immédiate, puis une démarche collective de prévention.

Question 3.1. Présentez les faits et distinguez-les des jugements ou opinions exprimés par les personnes dans la situation.

Les faits rapportés sont précis : lors d'une forte affluence dans la navette, une personne tient des propos dénigrants envers un autre usager en raison de son origine supposée ; celui-ci demande l'aide de l'agent. D'autres voyageurs souhaitent que le service reparte rapidement. Ce dernier élément rapporte leur souhait, qui est une opinion ou une préférence. L'origine est seulement supposée dans le document. Les propos sont rapportés comme dénigrants ; l'agent doit s'en tenir aux faits observables pour intervenir.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faits : propos dénigrants liés à une origine supposée, demande d'aide et forte affluence. Le souhait de repartir rapidement est une préférence exprimée par certains voyageurs.

Question 3.2. Identifiez les principes ou valeurs de la République concernés. Expliquez en quoi l'égalité d'accès au service et le respect des personnes sont en jeu.

Les principes et valeurs concernés sont l'égalité, le respect de la dignité humaine et la fraternité. Le service public doit accueillir chacun sans discrimination : des propos visant un usager en raison de son origine supposée peuvent compromettre son accès égal et serein à la navette. Il doit pouvoir voyager sans humiliation ni intimidation. L'impatience des autres voyageurs ne justifie pas de laisser perdurer ces comportements. L'agent doit concilier la continuité du service avec la protection des personnes et le respect des règles communes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Égalité et respect exigent que chaque usager puisse accéder au service et voyager sans discrimination, humiliation ni intimidation.

Question 3.3. Proposez une réponse immédiate et proportionnée que l'agent pourrait apporter. Justifiez-la en tenant compte de son rôle, de la sécurité des usagers et du règlement intérieur fourni dans le document.

1. L'agent intervient calmement, rappelle que les insultes et les comportements discriminatoires sont interdits par le règlement, et veille à ne pas exposer davantage l'usager visé.
2. Il évalue la sécurité des voyageurs. Si la tension persiste ou si un risque apparaît, il demande l'appui de son responsable, comme le prévoit son rôle.
3. Il signale l'incident pour qu'un suivi soit assuré. La navette repart lorsque la situation est maîtrisée et que la sécurité le permet. L'agent applique le règlement, sans prononcer de sanction pénale.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rappeler la règle, protéger les usagers, solliciter le responsable si nécessaire et signaler l'incident, sans prononcer de sanction pénale.

Question 3.4. Proposez une modalité de dialogue ou de décision collective permettant de traiter durablement la difficulté. Présentez un argument en faveur de votre proposition et une limite ou une précaution à prendre.

La réunion envisagée par la commune peut réunir usagers et agents pour recueillir des propositions concrètes, par exemple rendre le règlement plus visible ou améliorer les consignes de signalement. Cette concertation permet de prendre en compte les difficultés rencontrées et de chercher des mesures de prévention adaptées. Elle ne remplace toutefois pas l'intervention immédiate lorsqu'un incident survient. Les participants formulent des propositions, mais la décision sur les mesures applicables revient à l'autorité compétente. Les échanges doivent préserver le respect et la confidentialité des personnes concernées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réunir agents et usagers pour proposer des mesures de prévention ; l'autorité compétente décide, et les échanges protègent les personnes concernées.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve EG1 du CAP Transports par câbles et remontées mécaniques, Édition 2026, porte le code FV-ENT-TCRM-EP1 La durée indiquée est de 2 h et le coefficient est 3 pour l'unité EG1, sans coefficient distinct pour l'EMC. Elle évalue l'analyse de la Déclaration de 1789, la lecture de données territoriales fictives et l'argumentation civique autour de l'égalité et du respect.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration de 1789 affirme la liberté et l'égalité en droits ainsi que la liberté de communiquer ses pensées et ses opinions.
- L'analyse d'une source historique tient compte de sa nature, de sa date, de son auteur, de son contexte et des limites de ce qu'elle permet d'établir.
- Pour caractériser une évolution, comparez les valeurs de 2020 et 2025 et précisez le sens de la variation à l'aide des données.
- En EMC, distinguez les faits des opinions et proposez une réponse proportionnée aux responsabilités et aux règles du service.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez les explications sur des éléments précis des articles et situez la Déclaration dans le contexte de 1789.
- Ne confondez pas les principes énoncés par la Déclaration avec une description de la vie quotidienne de toute la population.
- Pour chaque indicateur du DR 1, précisez l'évolution entre 2020 et 2025 et appuyez-vous sur les valeurs du tableau.
- L'agent peut rappeler le règlement et demander l'appui de son responsable, mais ne prononce pas de sanction pénale.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser efficacement l'extrait historique ?

Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du texte. Situez-le dans la Révolution française, expliquez les droits en vous appuyant sur les articles cités, puis distinguez la portée des principes des limites de l'extrait.

Q : Comment caractériser les évolutions territoriales du tableau ?

Comparez chaque valeur de 2020 à celle de 2025, indiquez si elle augmente ou diminue et citez les chiffres. Formulez ensuite une conséquence possible pour l'aménagement, en la présentant comme une hypothèse.

Q : Combien de temps sont prévus pour la préparation et l'oral ?

Les consignes d'oral prévoient 5 minutes de préparation, puis 10 minutes de présentation et d'échange. La durée officielle inscrite sur le sujet est de 2 h ; il faut donc distinguer cette indication du format oral détaillé.

Q : Quels critères de notation sont annoncés dans le sujet ?

Le sujet répartit les 20 points entre l'histoire-géographie, pour 12 points, et l'EMC, pour 8 points. Les sous-questions indiquent la répartition des points. Aucun critère détaillé supplémentaire ni aucune pénalité ne sont précisés.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://captcrm.fr/assets/annales/cap-tcrm/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Transports par câbles et remontées mécaniques) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Transports par câbles et remontées mécaniques) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP TCRM, classés par épreuve et par année :
captcrm.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP TCRM reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
captcrm.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.